



## INFO-TAXUD 27/2020

<b>Destinataire(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Les Receveurs <input checked="" type="checkbox"/> Les Inspections IDA, IAC <input checked="" type="checkbox"/> Les Services de recettes et de vérification
------------------------	--

<b>Objet</b>	<input type="checkbox"/> Accises <input checked="" type="checkbox"/> Douanes	<b>Certificats de circulation EUR.1 non conformes délivrés par le Vietnam</b>
--------------	---	---

<b>Confidentialité</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interne	<input checked="" type="checkbox"/> Externe
------------------------	---	---

<b>Liminaire</b>
<b>Le Vietnam a délivré des certificats de circulation EUR.1 qui ne satisfont pas aux exigences techniques fixées dans l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Vietnam.</b>

<b>Législation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li><a href="#">Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Vietnam</a></li></ul>

<b>Nouvelles informations</b>
<p>La Commission a informé les États membres le 27 août 2020 qu'elle a contacté les autorités compétentes au Vietnam pour savoir quand elles pourraient réémettre des certificats de circulation EUR.1 valables avec fond vert guilloché, comme le motif « guilloché » des certificats délivrés ne correspond pas aux spécifications, plus précisément le fond est bleu au lieu de vert.</p> <p>Les autorités vietnamiennes ont entretemps répondu que la couleur bleue était due à des problèmes techniques. Elles ont accepté d'imprimer et de mettre en service de nouveaux formulaires qui seront conformes aux exigences techniques, telles que définies à l'<a href="#">annexe VII du protocole n° 1</a> de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam.</p> <p>Cependant, un stock important de certificats avec un motif guilloché bleu a été imprimé (100.000 certificats avec les numéros de série allant de AA000001 à AA100000), dont une grande partie n'a pas encore été délivrée.</p>

En conséquence, la Commission a accordé un délai de grâce aux autorités vietnamiennes pendant lequel elles peuvent utiliser les certificats déjà imprimés, qui seront exceptionnellement acceptés comme preuves valables dans l'UE.

Ce délai de grâce s'appliquera jusqu'à ce que des certificats conformes soient disponibles, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020, sans préjudice d'une éventuelle prolongation dûment justifiée.

Tout certificat non conforme délivré après le 31 décembre 2020 devra être rejeté pour des raisons techniques par les autorités douanières de tous les États membres.

### Informations

~~La Commission a informé les États membres que le Vietnam a délivré des certificats de circulation EUR.1 qui ne satisfont pas aux exigences techniques fixées à l'[annexe VII du protocole n° 1](#) relatif à la définition de la notion de « produits originaires » et aux méthodes de coopération administrative de l'accord de libre échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Vietnam.~~

~~Le modèle « guilloché » des certificats délivrés ne correspond pas aux spécifications techniques ; le fond est bleu au lieu de vert comme prévu par ces spécifications.~~

~~La Commission attend une explication de la part des autorités compétentes du Vietnam et plus particulièrement l'information mentionnant la date à laquelle elles seront en mesure de délivrer à nouveau des certificats valables sur fond vert guilloché.~~



~~En attente d'une réponse du Vietnam, toute demande de traitement tarifaire préférentiel sur la base d'un certificat ne satisfaisant pas aux exigences techniques est à rejeter.~~

~~Il s'ensuit qu'il est suggéré aux opérateurs de ne pas solliciter un traitement tarifaire préférentiel sur la base d'un certificat non valable. Un certificat en bonne et due forme délivré a posteriori par les autorités vietnamiennes pourra être présenté ultérieurement.~~

~~Les États membres seront informés de la réaction du Vietnam.~~

### Procédure à suivre

- Tout déclarant n'ayant pas sollicité de traitement tarifaire préférentiel peut, dès à présent, introduire une demande de remboursement.
- Tout opérateur qui a recouru à la procédure d'engagement et qui a donc déposé une caution, est libre de soumettre le certificat respectif. La caution est à libérer par le bureau compétent.

~~En vue des nombreuses demandes sur la procédure à suivre, il est vivement conseillé de recourir à la procédure d'engagement par le déclarant.~~

~~Ainsi, tout importateur désirant demander un traitement tarifaire préférentiel sur la base d'un certificat de circulation EUR.1 non valide, présente un engagement dans lequel il s'engage à soumettre un certificat en bonne et due forme, c'est à dire signé, revêtu d'un cachet humide et surtout sur le support papier réglementaire, dans le délai prescrit qui s'étend à trois mois.~~

~~Le déclarant est dorénavant tenu de déposer une caution afin de garantir les droits correspondants. Le montant cautionné est restitué dès que le certificat de circulation EUR.1 valide délivré a posteriori est présenté au bureau compétent.~~

~~Si un importateur n'est pas à même de produire le certificat manquant dans le délai prescrit, le montant cautionné des droits associés est mis en recette définitivement.~~

#### Document à consulter

- [EU-Vietnam Free Trade Agreement \(EVFTA\) – Guidance on the Rules of Origin](#)

Questions ?	✉ <a href="mailto:laurent.thilges@do.etat.lu">laurent.thilges@do.etat.lu</a>	☎ 2818 2347
	✉ <a href="mailto:ilona.fonck@do.etat.lu">ilona.fonck@do.etat.lu</a>	☎ 2818 2325

Le chef de la DTAXUD



Nico Reuter